

Résumé des principales décisions des réunions du conseil communal

Séance du 19 mars 2019

Présents: tous les membres ; J. Funk-Kiesch absente pour les points 1) à 3b) inclus et 6) à 7).
Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité, excepté le point 6).

1) **décide** d'accorder à un fonctionnaire une promotion au grade 12 dans la catégorie B, groupe de traitement B1, avec effet au 1^{er} avril 2019,

2) **décide** d'allouer les subsides et subventions pour l'année 2018 aux sociétés et associations locales, sous réserve de remise du rapport d'activité à l'appui de la demande de subside ordinaire annuel avant le 30 avril de l'année subséquente, sous peine de forclusion,

3a) **fixe** la taxe de participation aux frais de voyages organisés par la commune de Schengen dans le cadre du jumelage avec la commune d'Ischgl en Autriche à 50,00 € par voyage aller/retour en bus,

3b) **modifie** le règlement-taxe relatif à la zone de récréation et de sports à Remerschen,

3c) **modifie** le règlement concernant l'utilisation des salles communales,

4) **accorde** à un particulier l'octroi de concession pour le placement d'une urne au cimetière d'Elvange pour la durée de 30 ans moyennant le paiement de la somme totale de 1.000,00.- €,

5a) **approuve** un compromis de vente par lequel la commune de Schengen acquiert sur le sieur Dentzer, les biens immobiliers inscrits au cadastre de la commune de Schengen, section RC de Remerschen, numéros 517/3342, 519/3343, 520/3344, 521, 522, 523, 524/3345, 526 et 527/3346, au lieu-dit «Flouer», 46,72 ares au total pour un total de 20.000,00.- €,

5b) **approuve**

- un compromis de vente par lequel la commune de Schengen acquiert sur les époux Borri-Di Renzo les terrains inscrits au cadastre de la commune de Schengen, section RB de Remerschen, au lieu-dit «Simengseck», numéros 787, 789, 793/3178 et 794, d'une contenance totale de 3,01 ares, pour un prix de 18.000,00.- € l'are,
- un compromis de vente par lequel la commune de Schengen acquiert sur la sàrl Casa Pro Concept une parcelle, inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section RB de Remerschen, au lieu-dit «a Wénkel», numéro 420/7141, d'une contenance de 0,88 ares pour un prix de 700,00.- € l'are,
- un compromis de vente par lequel la commune de Schengen acquiert sur la dame Weber les terrains inscrits au cadastre de la commune de Schengen, section RB de Remerschen, au lieu-dit «Doelchen», numéro 764/6513, d'une contenance de 20,60 ares, numéro 869, d'une contenance de 0,15 ares et numéro 868, d'une contenance de 0,20 ares pour un prix unitaire de 18.000,00.- € l'are, soit approximativement un montant total de 377.640,00.- €, ainsi que la convention de remembrement concernant le développement de terrains au futur projet d'aménagement particulier «Doelchen» à Remerschen portant sur les propriétés respectives de la commune et de

la dame Weber, inscrites au cadastre de la commune de Schengen, section RB de Remerschen, au lieu-dit «Dolechen» sous les numéros 764/6513, 787, 789, 794, 793/3178, 884, 868 et 869,

5c) **approuve** un compromis de vente par lequel la commune de Schengen vend à Monsieur et Madame Marco Ries et Sara Macri un jardin inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section WC de Schwebsingen, lieu-dit «Grousswis», numéro 285/4588, d'une contenance de 0,17 ares pour un prix de 1.065,00 €,

5d) **approuve** un compromis d'échange pour des raisons d'utilité publique, dans l'intérêt de l'incorporation de la place voirie dans la voirie publique, par lequel la commune de Schengen acquiert de la société Fixemer Luxembourg GmbH un terrain inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section WD de Wellenstein, au lieu-dit «route de Mondorf», numéro 329/6060, place voirie d'une superficie de 0,19 ares, et cède à la société Fixemer Luxembourg GmbH une partie du domaine public désaffecté inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section WD de Wellenstein, au lieu-dit «route de Mondorf», numéro 278/6065, d'une superficie de 0,12 ares ; comme le prix des terrains échangés est estimé à une valeur égale, l'échange ne donne pas lieu à soulte,

5e) **approuve** le 1^{er} avenant au contrat de sous-location partielle d'un fonds emphytéotique conclu le 30 janvier 2004 entre la commune de Schengen et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, portant sur le bâtiment (ancienne piscine) érigé en propriété immobilière, inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section RD de Schengen, numéro 144/2578, lieu-dit «Baachergaass», place occupée d'une contenance de 16,85 ares,

6) **approuve** le projet d'aménagement particulier «rue de l'église» à Emerange,

7a) **approuve** le devis relatif à la mise en état de la voirie dans les vignes, dressé par l'administration des services techniques de l'agriculture, concernant la mise en état d'un chemin rural au lieu-dit «Gaanerwee» à Schengen au montant total de 52.000,00.- €,

7b) **approuve** le devis relatif au projet de travaux et fournitures dénommés «Réaménagement de la rue de l'école à Elvange (phase 1) 2019» au montant total de 54.000,00.- € TTC,

7c) **approuve** le devis supplémentaire relatif au projet de travaux et fournitures dénommés «Participation dans la station d'épuration de Perl » au montant total de 580.000,00.- € TTC.